



## PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf et le quatre octobre s'est tenue une séance de travail par téléphone entre le Secrétariat International et le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA représenté respectivement par Madame **Gisela GRANADO** et le Ministre **Robert MOIDOKANA**.

Madame GRANADO a porté à la connaissance du Secrétariat Technique de l'inscription du cas de la République Centrafricaine à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'ITIE de février 2020.

Elle a indiqué qu'il a été décidé d'une mise en œuvre adaptée à la République Centrafricaine avant de rappeler les points inscrits à l'ordre du jour notamment :

- Le contexte politique et économique en République Centrafricaine ;
- Les projets en cours pour développer le secteur minier en RCA et les principaux partenaires du secteur ;
- Les déclarations ITIE pour les années 2011 à 2018 ;
- Le périmètre pour les déclarations futures de l'ITIE en RCA (diamants, or, couverture des régions) ;
- La divulgation des revenus par le gouvernement et par les comptoirs d'achat ;
- Les exigences inapplicables à la RCA.

## **LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Le Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE a brossé le tableau synoptique de la situation politique et économique qui prévaut en République Centrafricaine.

- Sur le plan politique.

Il est fait mention de la signature de l'Accord Politique de Paix et de Réconciliation du 6 février 2019 qui a apporté de l'accalmie sur toute l'étendue du territoire nonobstant quelques pics de violence qui relève du banditisme.

L'autorité de l'Etat est restaurée progressivement par l'installation des autorités civiles et le redéploiement des Forces de Défense et de Sécurité rendu possible grâce à la levée partielle de l'embargo qui a permis de doter les Forces Armées Centrafricaines.

Le Gouvernement a adopté un nouveau code électoral et a réorganisé l'Autorité Nationale des Elections pour préparer le cadre des élections libres, transparentes et crédibles en 2020.

Le Comité de sanctions des Nations Unies a effectué une visite de travail en République Centrafricaine au cours de laquelle il a été sollicité la reprise des activités du bureau d'achat BADICA qui a été sanctionné au motif qu'il soutenait la rébellion.

Le Processus de Kimberley, organisme chargé de lutter contre le diamant du sang a levé partiellement la sanction en autorisant l'exportation des diamants dans huit zones dites vertes.

Le Gouvernement a renforcé le dispositif de la lutte contre la contrebande et l'évasion fiscale en réorganisant la police minière.

- Sur le plan économique

La crise militaro politique qui a commencé en décembre 2012 a détruit le tissu économique et social de la République Centrafricaine.

Le Gouvernement s'attèle à la mobilisation des ressources à travers le RCPCA dont le principal contributeur est l'Union Européenne, pour le relèvement économique de la République Centrafricaine.

La relance de l'agriculture et l'élevage est un défi du fait de l'insécurité dans certaines régions.

## **LES PROJETS EN COURS POUR DEVELOPPER LE SECTEUR MINIER EN RCA ET LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU SECTEUR**

Le Gouvernement est appuyé par l'USAID et la Banque Mondiale dans l'encadrement des artisans miniers.

La Banque Africaine de Développement, dans le cadre de l'assistance juridique africaine, aide la République Centrafricaine à la relecture et la compréhension des législations et des contrats miniers.

Quant aux principaux partenaires de la République Centrafricaine, on distingue dans le secteur pétrolier PTI-AL, PTI-AS et DIG-OIL et dans le secteur minier, il y a AURAFRIQUE dont l'agrément a été retiré pour avoir contracté avec un partenaire sans avis préalable du Gouvernement.

Le gouvernement a signé six conventions minières dont quatre avec les sociétés chinoises, une avec un consortium camerounais et une avec une société russe.

Il existe également les Bureaux d'Achat Import-Export, les Coopératives et les Tailleries.

## **LES DECLARATIONS ITIE POUR LES ANNEES 2011 A 2018**

Les événements politiques ont entraîné, en mai 2013, la suspension temporaire de la RCA du Processus de Kimberley et de facto, l'interdiction de toute exportation des diamants.

Par ailleurs, les archives de tous les acteurs opérant dans le secteur minier ont été détruites.

Par conséquent, il est impossible de disposer une statistique officielle des volumes produits entre 2013 et 2015.

Cependant, il est possible de disposer des informations sur les volumes produits de 2016 à 2019 du fait de la levée partielle de l'embargo du Processus de kimberley dans huit Sous-Préfectures.

### **LE PERIMETRE POUR LES DECLARATIONS FUTURES DE L'ITIE EN RCA (DIAMANTS, OR, COUVERTURE DES REGIONS)**

Le Secrétariat Technique est à mesure de produire, en collaboration avec les services fiscaux et miniers, les données statistiques et fiscales des années 2016, 2017, 2018 et le premier semestre 2019.

### **LA DIVULGATION DES REVENUS PAR LE GOUVERNEMENT ET PAR LES COMPTOIRS D'ACHAT**

Le Secrétariat Technique se propose d'encourager le Gouvernement et les opérateurs du secteur minier à publier systématiquement les données statistiques et fiscales sur leur site web ou par un autre moyen de communication qu'ils jugeront utiles.

Le Secrétariat Technique organisera une séance de travail avec les services fiscaux et les opérateurs du secteur minier pour les encourager à publier systématiquement les informations relatives aux données statistiques et fiscales de leurs entités sur leur site respectif.

Pour ce faire, le Secrétariat Technique avait sollicité et obtenu la tenue d'une séance de travail avec le Ministère des Mines et de la Géologie.

### **LES EXIGENCES INAPPLICABLES A LA RCA.**



Le Ministre, Coordonnateur National a sollicité une visite de travail du Secrétariat International pour un renforcement des capacités des membres du Comité National de Pilotage et à l'occasion examiner toutes les exigences aux fins de déterminer celles qui ne sont pas applicables à l'heure actuelle à la République Centrafricaine.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame GRANADO a donné des instructions et des conseils tendant à la constitution du dossier pour la levée de la suspension.

Etant donné qu'il est impossible au Secrétariat International de programmer une mission à Bangui, il est recommandé de tenir des séances de travail par téléphone. Le prochain rendez-vous a été pris pour le 16 octobre 2019.

Fait à Bangui, le 19 OCT 2019

LE MINISTRE  
COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ITIE-RCA



**Robert MOIDOKANA**

---

Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : [www.itierca.cf](http://www.itierca.cf)